

Actualité financière

Communiqué du président Jacques Goujat

Neuilly-sur-Seine, le 7 octobre 2008

La Carac tient à assurer à ses adhérents que la crise financière actuelle ne remet pas en cause les sommes investies sur l'ensemble des garanties de sa gamme. Les capitaux investis restent garantis tant sur la Retraite Mutualiste du Combattant que sur les contrats d'assurance-vie en euros.

1. Une gestion financière qui privilégie sécurité et pérennité depuis 84 ans

La politique de gestion financière et immobilière a toujours fait l'objet de prudence en matière de gestion des risques.

Les fluctuations des marchés financiers ces dernières années ont conduit la Carac à rester vigilante sur ses investissements. À ce titre, dès 2007, la Carac a choisi de réduire son exposition au risque, ce qui s'est traduit par la diminution de la moitié des actions en portefeuille entre 2007 et 2008.

De la même manière, sur la partie monétaire, la Carac a investi sur des titres de très bonne qualité et des emprunts d'État.

La Carac a en effet toujours privilégié la sécurité et la pérennité de ses engagements, en portant un soin extrême à la sélection de ses fonds d'investissement.

2. Les indicateurs de solidité financière

La Carac dispose d'un bilan financier solide comme le démontrent les indicateurs suivants :

- Les fonds propres (hors réserve de capitalisation) s'élèvent à 360 millions d'euros.
- La marge de solvabilité est de 547,6 millions d'euros. Celle-ci est très supérieure (2,3 fois) au montant exigé par la réglementation (236 millions d'euros).
- La réserve de capitalisation est de 188 millions d'euros.
- La provision pour participation aux excédents est de 145,6 millions d'euros.

Ces indicateurs démontrent la capacité de la Carac à honorer ses engagements vis-à-vis de ses adhérents. Celle-ci n'est pas remise en cause par les événements financiers actuels.

3. Un capital garanti

L'épargne investie sur les fonds en euros de la Carac est définitivement acquise. Le capital est donc garanti indépendamment des évolutions des marchés financiers. Chaque contrat bénéficie également d'un taux de rendement minimum garanti.



Jacques Goujat
Président de la Carac